



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports**



**Mise en œuvre du dispositif
« 2 heures supplémentaires de sport au collège »**



Dispositif des 2h de sport en plus au collège

Priorité gouvernementale

Offre nouvelle activité physique, ludo-sportive, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière, en temps périscolaire, sur des créneaux identifiés par le chef d'établissement.

Offre complémentaire de l'EPS et différente de celle de l'association sportive scolaire (AS) ou du club sportif.

- **Type d'offre** : Activité physique diversifiée, ludique, utilisant des éléments de jeux (gamification) (jeux à points par exemple), sans notation, intégrant plus d'AP dans leur vie quotidienne,
- **Diversité des publics accueillis** : mixité, genre, inclusion,
- **Finalités** : santé, bien-être, qualité de vie, épanouissement, prévention, nutrition, pratiques entre pairs...
- **Continuité éducative** (scolaire, périscolaire, extrascolaire) : continuum de parcours pour le jeune, complémentarité d'interventions territoriales (professeurs EPS, éducateurs sportifs, autres professionnels santé/insertion notamment)



Le dispositif des 2h de sport en plus au collège

Objectif : favoriser la pratique sportive des collégien(ne)s éloigné(e)s de la pratique (recherche impact sur la santé et le bien-être)

Dispositif : Plus de 90 établissements sont concernés sur l'Ile-de-France (ce nombre sera multiplié par 3 à la rentrée 2024)

2 heures de sport en plus par semaine

Forfait de 100€ (deux heures) → un cycle = 6 sessions

Schéma de paiement : Dépôt demande sur Le Compte Asso (LCA), après service rendu

Conditions de réussite : proposer une offre sportive ludo-éducative, suffisamment attractive et adaptée aux besoins des collégien(ne)s pour la mise en place d'une animation territoriale efficace.



La cible



Collégien(ne)s volontaires de la 6^{ème} et la 3^{ème}

Un groupe de 20 élèves maximum (élèves ciblés par l'équipe éducative)

Attention particulière portée aux élèves en situation de handicap

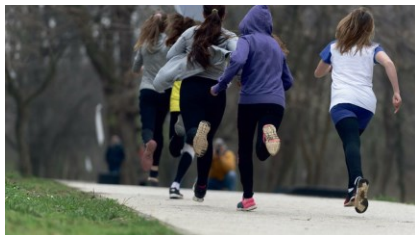
Rappel des attentes des adolescents

Les besoins exprimés par les adolescents (études) :

- Privilégier des activités physiques (AP) non compétitives (plus particulièrement chez les filles) ;
- Proposer des **AP stimulantes, amusantes, ludiques, diversifiées** ;
- Favoriser l'AP dans un environnement où l'apprentissage est favorable et axé sur la maîtrise corporelle ;
- Associer les adolescents dans l'organisation (choix, autonomie dans les pratiques, etc.).

L'activité physique doit permettre de valoriser l'adolescent.

Il est essentiel de la présenter comme une source de plaisir et de bien-être plutôt qu'une obligation, un besoin voire une sanction.



Conditions de mise en œuvre



Lieu de pratique :

- Au sein de l'établissement (installations du collège)
- En dehors de l'établissement : extérieur, installations de la collectivité / du club



Conventionnement, assurance et responsabilité :

Convention, a minima, entre l'établissement et la structure sportive

L'association sportive est organisatrice de l'activité, elle assume donc la responsabilité des élèves

L'intervenant(e) doit être à jour de sa **carte professionnelle** / Vérification **honorabilité** pour les intervenant(e)s bénévoles.

Subvention :

Forfait de 100€ pour une intervention de deux heures

Dépôt de demande de subvention via LCA, après service fait

Accueil des jeunes : savoir-faire des clubs

- Rôle éducatif essentiel auprès des jeunes
- Accueil assuré dans le quotidien des clubs (publics éloignés de la pratique, sans discrimination)
- Adaptation de l'offre de pratique aux besoins de ces publics
- Appui possible sur un écosystème constitué du mouvement sportif, des services de l'Etat et des collectivités locales



Je veux participer au dispositif : comment est-ce que je fais?

- Se référencer dans « Démarches simplifiées » pour faire connaître l'offre de la structure (catalogue) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>
- *Le fait d'être référencé ne donne pas la garantie d'être contacté par les chef(fe)s d'établissement.*
- *Toutefois, il est important de s'identifier pour faire partie du « catalogue » : à la rentrée 2024, le nombre d'établissements sera globalement multiplié par 3. Le besoin de mobilisation de structures intervenantes sera plus grand.*
- *Je peux m'appuyer sur les contenus mis en place par la FFJDA (guide pédagogique) : 2 HEURES DE SPORT SUPPLÉMENTAIRES - France Judo (ffjudo.com)*



Mes interlocuteurs au sein des SDJES

SDJES 75	Arthur ROGEL	01.40.77.56.01	Arthur.Rogel@ac-paris.fr
SDJES 77	Younes BELKACEM	06.10.05.54.48	younes.belkacem@ac-creteil.fr
SDJES 78	Alexandre GAUDRY	01.82.08.39.38	alexandre.gaudry1@ac-versailles.fr
SDJES 91	Jean-François SAVARINO	06.70.90.62.94	jfsavarino57@gmail.com
SDJES 92	Lucille GUYOT	01.82.08.39.07	Lucille.Guyot@ac-versailles.fr
SDJES 93	Arnaud WNUK	06.87.77.23.42	Arnaud.Wnuk@ac-creteil.fr
SDJES 94	Catherine GLAISE	06.20.54.02.76	catherine.glaise@ac-creteil.fr
SDJES 95	Gwladys EPANGUE	06.19.60.68.97	gwladys.epangue@ac-versailles.fr



Meyrem SULEYMANOGLU, Professeure de sport
Courriel : meyrem.suleymanoglu@region-academique-idf.fr

Bureau Ethique / Intégrité / Sécurité
Ethique du sport - Plan de prévention des noyades

Tél : 01 40 77 55 67 - Port : 06 33 82 98 97